

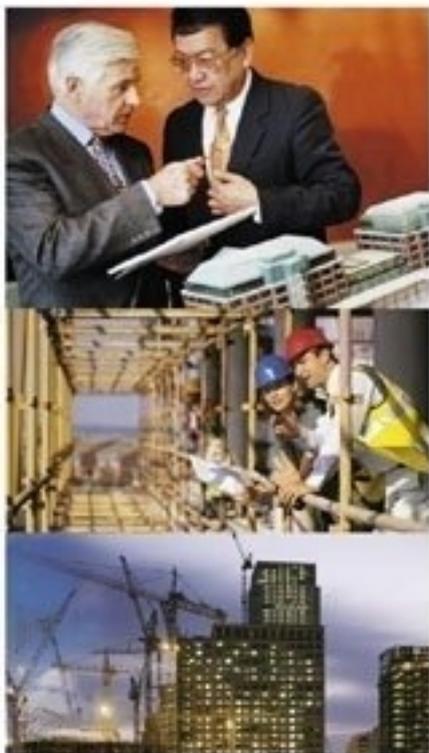


**Ville de Marseille**

9 rue Paul Brutus  
13233 Marseille

*À l'attention de Anne BUXEDA*

C O N T R Ô L E  
T E C H N I Q U E  
C O N S T R U C T I O N



## **RAPPORT INITIAL**

**Modernisation du stade saint Henri**

**13 MARSEILLE**

N° DE CLIENT : 32581613

N° DE CONVENTION : 8H80181789

CHRONO : 9

DATE : 25/08/2020

VOTRE INTERLOCUTEUR APAVE : Victor GRAILLE



**Agence Bâtiment de Marseille**

8 rue Jean Jacques Vernazza

ZAC Saumaty Séon

BP 193

13322 MARSEILLE CEDEX 16

Tél. : 04 96 15 22 60 - Fax : 04 96 15 23 96

[www.apave.com](http://www.apave.com)

## RAPPORT INITIAL

### OPÉRATION : Modernisation du stade saint Henri

LIEU : 13 MARSEILLE

PHASE PROJET : DCE

Destinataires en copie : I-LOT MME DOUDEKOVA

	MISSIONS OBJET DU RAPPORT	INTERVENANTS
<b>L</b> Solidité des ouvrages	<input checked="" type="checkbox"/>	Katell PEYRON
<b>Av</b> Stabilité des ouvrages des avoisinants	<input checked="" type="checkbox"/>	Katell PEYRON
<b>LE</b> Solidité des existants	<input checked="" type="checkbox"/>	Katell PEYRON
<b>PS</b> Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séismes	<input checked="" type="checkbox"/>	Katell PEYRON
<b>P1</b> Solidité des éléments d'équipements non indissociablement liés	<input checked="" type="checkbox"/>	Katell PEYRON
<b>Sei</b> Sécurité des personnes		
Sécurité incendie	<input checked="" type="checkbox"/>	Richard CASSANDRI Christophe GABRIELI Raymond MAROSSERO Katell PEYRON Thierry PIN Jean Jacques SUCHE
<b>Fa</b> Fonctionnement des installations - Installations électriques	<input checked="" type="checkbox"/>	Raymond MAROSSERO Katell PEYRON Thierry PIN
<b>Fb</b> Fonctionnement des installations-Ascenseurs, Monte charge, trottoirs roulants, escaliers mécaniques	<input checked="" type="checkbox"/>	Raymond MAROSSERO Katell PEYRON
<b>Fd</b> Fonctionnement des installations - Chauffage, ventilation, distribution et évacuation des eaux	<input checked="" type="checkbox"/>	Katell PEYRON Jean Jacques SUCHE
<b>Ph</b> Isolation acoustique	<input checked="" type="checkbox"/>	Katell PEYRON
<b>Th</b> Isolation thermique et économies d'énergie	<input checked="" type="checkbox"/>	Victor GRAILLE Katell PEYRON Jean Jacques SUCHE
<b>Hand</b> Accessibilité des constructions aux personnes handicapées	<input checked="" type="checkbox"/>	Katell PEYRON

Le Chargé d'Affaire

ORIGINAL SIGNE

Ce rapport a été validé par : Olivier MOPIN

## SOMMAIRE

<b>1. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS</b>	<b>4</b>
<b>2. PRÉSENTATION</b>	<b>6</b>
2.1. Objet du rapport	6
2.2. Description sommaire de l'opération	6
<b>3. DOCUMENTS EXAMINÉS</b>	<b>7</b>
3.1. Pièces écrites	7
3.2. Plans et documents graphiques	7
<b>4. AVIS SUR LES DISPOSITIONS COMMUNES À TOUS LES INTERVENANTS</b>	<b>7</b>
4.1. Qualification des entreprises	7
4.2. Fournitures des documents	7
4.3. Travaux de technique traditionnelle	7
4.4. Travaux de technique non traditionnelle	8
4.5. Suite à donner à notre rapport	8
4.6. Autocontrôle des entreprises	8
4.7. Essais de fonctionnement des installations	8
<b>5. AVIS SUR LA CONCEPTION DES OUVRAGES</b>	<b>8</b>
5.1. Expression de nos avis	8
5.2. Mission Solidité des ouvrages (Mission L)	10
5.3. Mission Stabilité des ouvrages des avoisinants (Mission Av)	10
5.4. Mission Solidité des existants (Mission LE)	11
5.5. Mission Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séismes (Mission PS)	11
5.6. Mission Solidité des éléments d'équipements non indissociablement liés (Mission P1)	11
5.7. Mission Sécurité incendie (Mission S)	12
5.8. Mission Fonctionnement des installations - Installations électriques (Mission Fa)	15
5.9. Mission Fonctionnement des installations-Ascenseurs, Monte charge, trottoirs roulants, escaliers mécaniques (Mission Fb)	15
5.10. Mission Fonctionnement des installations - Chauffage, ventilation, distribution et évacuation des eaux (Mission Fd)	16
5.11. Mission Isolation acoustique (Mission Ph)	17
5.12. Mission Isolation thermique et économies d'énergie (Mission Th)	17
5.13. Mission Accessibilité des constructions aux personnes handicapées (Mission Hand)	17

## RAPPORT INITIAL

### 1. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

#### Mission L

##### Observations générales

n°4	F	Une étude géotechnique G2 PRO a été réalisée.
n°8	S	Toiture plate en béton: il est prévu une étanchéité avec protection lourde. Les avis techniques de produits qui seront mis en oeuvre devront nous être transmis avant exécution des ouvrages.
n°9	S	Dossier technique des menuiseries extérieures à transmettre pour avis en phase exécution.
n°35	S	Les notes de calculs des murs de soutènement seront à transmettre pour avis.
n°36	S	Transmettre un plan de détail concernant le drainage de l'aire sportive. Les dispositions retenues devront être conformes à la norme NF P90-112.
n°43	S	Transmettre le dossier d'exécution des complexes d'étanchéité.
n°52	S	Les notes de calculs des micropieux seront à transmettre pour avis.

#### Mission P1

##### Observations générales

n°27	S	Transmettre le classement UPEC des carrelages retenus.
n°32	S	Une étanchéité liquide est prévue au droit des zones humides (douches). Transmettre des plans de coupe détaillant la pente et la compatibilité avec les siphons pour avis.

#### Mission S

##### Observations générales

n°19	S	Il conviendra de nous transmettre les attendus du PC.
n°22	S	Le classement de cet espace sportif devra nous être confirmé par retour du PC. Hypothèse: établissement de type PA

## RAPPORT INITIAL

- n°46 S
- Plans d'implantation de l'appareillage électrique : à réaliser pour tous les lots (CFO, CVC, VRD, etc.), par l'entrepreneur en phase exécution.
  - Plans d'implantation des canalisations électriques enterrées : à réaliser par l'entrepreneur en phase exécution.
  - Plans d'implantation des prises de terre et des conducteurs principaux de protection : à réaliser par l'entrepreneur en phase exécution.
  - Schémas des installations électriques : à réaliser pour tous les lots (CFO, CVC, VRD, etc.), par l'entrepreneur en phase exécution.
  - Notes de calculs des canalisations électriques : à réaliser pour tous les lots (CFO, CVC, VRD, etc.), par l'entrepreneur en phase exécution.
  - Déclarations de conformité des appareils d'éclairage (série de normes NF EN 60598) : à fournir par l'entrepreneur en phase exécution.
  - Déclarations de conformité des appareils d'éclairage de sécurité (norme NF EN 60598-2-22 et série de normes NFC 71 800) : à fournir par l'entrepreneur en phase exécution.
  - Référentiel réglementaire applicable, incomplet : préciser la norme NFC 17-200 (INSTALLATIONS ELECTRIQUES EXTERIEURES) de septembre 2016, notamment.
  - Les installations électriques extérieures devront être réalisées suivant le norme NF C 17-200 de septembre 2016.
  - L'alimentation normale du système de sécurité incendie ne doit pas être coupée par le dispositif de mise hors tension générale de l'établissement : à prévoir.
  - Le circuit d'alimentation du système de sécurité incendie doit être réalisé en câble résistant au feu, de catégorie CR1: à prévoir.
  - PLAN ELECTRICITE CFO CFA RDC, respecter les règles de la norme NFC 15 100 (§ 701) dans les volumes des salles d'eau : 4 prise de courant à repositionner près des douches des vestiaires notamment .
  - PLAN ELECTRICITE CFO CFA RDC, implanter le dispositif de mise hors tension de l'établissement.
  - PLAN ELECTRICITE CFO CFA RDC, absence d'installation d'éclairage de sécurité dans le bureau gardien.
  - PLAN ELECTRICITE CFO CFA R+1, absence d'installation d'éclairage de sécurité pour la TERRASSE ACCESSIBLE.
  - PLAN ELECTRICITE CFO CFA EXTERIEURS, absence d'installation d'éclairage de sécurité pour utilisation en nocturne.
- n°49 S
- Etablir et fournir les attestations d'autocontrôle des installations électriques, pour tous les lots (CFO, CVC, VRD, etc.), datées et signées par les entrepreneurs en fin de chantier.
- n°50 D
- Un éclairage de sécurité limité à l'évacuation doit être installé. Cet éclairage d'évacuation doit permettre d'atteindre les sorties de l'établissement donnant accès à des voies publiques.
- n°55 S
- Les conduits souples phoniques pourront être en matériaux classés M1 et d'une longueur maximale de 1 m.
- PV de classement au feu des conduits phoniques et des pièges à sons seront à nous communiquer en phase exécution

## RAPPORT INITIAL

- n°65 S Les installations de climatisation des locaux gardien et salle de convivialité devront respecter l'article CH35 du règlement de sécurité applicable aux installations de la 4ème catégorie.
- Le CCTP prévoit l'utilisation d'appareils de type mono split fonctionnant au R32 (fluide inflammable). En application de CH35 du règlement :
- Les calorifuges utilisés pour l'isolation des tuyauteries devront être en matériau classé M1 ou CL-s3, d0, PV de classement à nous transmettre en phase exécution.
  - Les raccords démontables sur les tuyauteries devront être limités aux raccordements des unités.
  - Les tuyauteries devront être à une hauteur minimum de deux mètres par rapport au sol ou seront protégées des agressions mécaniques.
  - Des zones dans lesquelles toute source d'inflammation sera interdite devront être établies autour des raccordements démontables des unités.
  - Une note de calculs devra justifier du non dépassement de la limite inférieure d'inflammabilité en cas de fuite dans le local
  - Un document regroupant les éléments descriptifs de l'installation et justificatif des mesures concernant la sécurité devra être établi et tenu à la disposition des autorités administratives et des entreprises intervenantes .
- Préciser au CCTP les dispositions particulières à respecter dans le cas de l'utilisation de ces fluides inflammables.

### Mission Fa

#### Observations générales

- n°48 S - AUTO-CONTROLE DES ENTREPRISES : à réaliser par l'entrepreneur en phase exécution.

### Mission Fd

#### Observations générales

- n°62 S Note de calcul de dimensionnement du réseau d'alimentation en eau AEP entre le point de livraison et le raccordement au bâtiment sera à nous transmettre. La fourniture d'une note de calculs justificative par l'entreprise est à mentionnée au lot concerné.

### Mission Th

#### Observations générales

- n°66 S La note de calculs RT2012 du projet sera à nous transmettre.

### Mission Hand

#### Observations générales

- n°38 S Le cheminement Nord entre les gradins et la salle de convivialité est bordé par un talus d'une hauteur largement supérieure à 0,25m. Un chasse roue devra être implanté afin d'alerter les personnes à mobilité réduite d'un risque de chute.
- n°41 S La rupture de niveau générée par l'emmarchement des gradins étant supérieure à 40 cm, un chasse roue n'est pas suffisant. Il conviendra de mettre en place un dispositif permettant d'éviter le risque de chute tel qu'une clôture légère ou une barrière.
- n°44 S Les mains courantes doivent se prolonger horizontalement d'un giron au-delà de la première et de la dernière marche de chaque volée.
- n°45 S Les deux urinoirs prévus dans les vestiaires devront être positionnés à des hauteurs différentes.

## 2. PRÉSENTATION

### 2.1. Objet du rapport

Le présent rapport donne l'avis du contrôleur technique sur les plans et pièces écrites mentionnées au paragraphe 3.

Il s'agit d'un rapport réalisé en cours de consultation des entreprises.

### 2.2. Description sommaire de l'opération

Opération : Modernisation du stade saint Henri

Caractéristiques générales :

## RAPPORT INITIAL

---

ERP de 5ème catégorie  
Type X

A notre connaissance, aucune déclaration de travaux n'a été réalisée à ce jour.

Date de référence : 01/01/2019

A défaut, nous avons pris en compte une date de référence pour le choix de la réglementation applicable. Cette date est à confirmer par la Maîtrise d'ouvrage et la Maîtrise d'oeuvre.

### 3. DOCUMENTS EXAMINÉS

#### 3.1. Pièces écrites

Etude géotechnique de GEOTECH du 11/08/2020

Notice accessibilité de mars 2020

Notice sécurité de mars 2020

CCTP :

LOT 00 – PRESCRIPTIONS GENERALES COMMUNES ind 01 du 31/07/20

LOT 01 – TERRASSEMENTS / VRD / ESPACES VERTS ind 01 du 27/07/20

LOT 02 – TERRAINS / EQUIPEMENTS SPORTIFS ind 00 du 003/07/20

LOT 03 – GROS ŒUVRE ind01 u 27/07/20

LOT 04 – ETANCHEITE ind 00 du 03/07/20

LOT 05 – MENUISERIES EXTERIEURES / SERRURERIE ind 00 du 03/07/20

LOT 06 – PLATRERIE / FAUX PLAFONDS / MENUISERIES INTERIEURES / PEINTURE ind 00 du 03/07/20

LOT 07 – REVETEMENTS DE SOLS / FAIENCES ind 00 du 03/07/20

LOT 08 – ELECTRICITE ind 01 du 06/07/20

LOT 09 – CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE SANITAIRES ind 01 du 06/07/20

#### 3.2. Plans et documents graphiques

Dossier DCE de juillet 2020

### 4. AVIS SUR LES DISPOSITIONS COMMUNES À TOUS LES INTERVENANTS

#### 4.1. Qualification des entreprises

La vérification de la qualification minimale des entreprises et des bureaux d'études permettant d'assurer l'exécution des travaux de leur lot n'appartient pas au contrôleur technique de même que celle de leur situation au regard des obligations d'assurances.

Le contrôleur technique devra cependant être informé par écrit de toute anomalie pouvant se présenter.

#### 4.2. Fournitures des documents

Toutes les entreprises sont tenues de fournir au contrôleur technique tous les documents d'exécution tels que plans, notes de calcul, schémas, référence avis techniques, cahiers des charges pour matériaux non traditionnels, PV ou Certificat de classement ou d'essais de matériaux.

Les documents doivent être transmis au moins 15 jours avant exécution des ouvrages auxquels ils se rapportent.

L'absence de ces documents est susceptible d'entraîner un avis défavorable de notre part.

#### 4.3. Travaux de technique traditionnelle

Les travaux dits traditionnels devront être exécutés selon :

- les normes françaises homologuées,
- les normes françaises enregistrées si le cahier des charges le prescrit,
- les prescriptions des DTU en vigueur,
- les règles dites professionnelles,
- les fascicules CCTG.

## RAPPORT INITIAL

---

### 4.4. Travaux de technique non traditionnelle

Les matériaux ou procédés non traditionnels devront bénéficier d'un avis technique favorable du Groupe spécialisé du CSTB. À défaut, les réalisateurs devront s'engager à fournir au contrôleur technique toute justification technique lui permettant de formuler un avis.

### 4.5. Suite à donner à notre rapport

Le Maître d'Ouvrage, ou son Architecte ou le Maître d'Oeuvre sont invités à apporter les modifications aux documents ou à fournir les renseignements nécessaires suite aux observations émises dans notre rapport et à en informer les entreprises.

Toutes variantes ou modifications aux plans ou CCTP en notre possession sont à nous soumettre pour avis.

### 4.6. Autocontrôle des entreprises

En début de chantier, l'Entreprise donnera le nom de la personne chargée d'assurer le contrôle des matériaux et de leur mise en oeuvre.

Le contrôle interne auquel sont assujetties les Entreprises doit être réalisé à différents niveaux :

- au niveau des fournitures, quel que soit leur degré de finition l'entrepreneur s'assurera que les produits commandés et livrés sont conformes aux normes et aux spécifications complémentaires éventuelles du marché ;
- au niveau du stockage, l'Entrepreneur s'assurera que celles de ses fournitures qui sont sensibles aux agressions des agents atmosphériques ou aux déformations mécaniques sont convenablement stockées et protégées ;
- au niveau de l'interface entre corps d'état, l'Entrepreneur vérifiera, tant à la phase conception que de l'exécution, que les ouvrages à réaliser ou exécuter par d'autres corps d'état permettent une bonne réalisation de ses prestations ;
- au niveau de la fabrication et de la mise en oeuvre, le responsable des contrôles internes de l'Entreprise s'assurera que la réalisation est faite conformément aux D.T.U, règles de l'art etc... ;
- au niveau des essais, l'Entrepreneur réalisera les vérifications ou essais imposés par le D.T.U. et les règles professionnelles et les essais particuliers supplémentaires exigés par les pièces écrites. Il fournira les résultats obtenus au contrôleur technique.

### 4.7. Essais de fonctionnement des installations

Il appartient aux entreprises de réaliser les essais de bon fonctionnement des installations techniques et d'établir les attestations d'essais correspondantes, dont un modèle est disponible sur le site de l'Agence Qualité Construction.

Pour permettre au contrôleur technique de procéder aux vérifications sur site qu'il juge utile, les entreprises doivent l'informer de la planification de ces essais.

## 5. AVIS SUR LA CONCEPTION DES OUVRAGES

### 5.1. Expression de nos avis

Ceux-ci sont exprimés sous la forme suivante :

- Avis Favorables (F) : Ils sont donnés par rapport aux informations figurant dans le dossier qui nous est soumis. Ces avis seront confirmés ou infirmés en fonction des éléments qui nous seront proposés lors de la phase exécution.
- Avis Suspendus (S) : Lorsque les informations figurant dans les documents examinés sont insuffisantes pour nous permettre de nous prononcer (manque de précisions, ambiguïté, absence de documents, ...). Il deviendra automatiquement défavorable si les précisions demandées et reconnues satisfaisantes ne sont pas fournies dans des délais compatibles avec la réalisation des travaux.
- Avis Défavorables (D) : Lorsque les informations figurant dans les documents examinés montrent :
  - . un risque anormal vis-à-vis de la pérennité de l'ouvrage,
  - . des dispositions contraires aux règles de l'art, règles de calculs, DTU, normes.
- Hors Mission (HM) : Élément ne faisant pas partie des marchés de travaux nous étant communiqué ou hors du cadre de notre mission

## RAPPORT INITIAL

---

- Sans Objet (SO) : Élément Sans Objet dans le cadre du projet.

Ces avis sont codifiés respectivement par les abréviations

## RAPPORT INITIAL

### 5.2. Mission Solidité des ouvrages (Mission L)

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
G2 PRO indice A du 11/08/2020 - GEOTEC	NF P 94-500	DONNEES DE BASE	
		ETUDE GEOTECHNIQUE <b>Une étude géotechnique G2 PRO a été réalisée.</b>	F n°4
		CONTRAINTES CLIMATIQUES	F
	DTU 20.1	INFRASTRUCTURES DRAINAGE <b>Transmettre un plan de détail concernant le drainage de l'aire sportive. Les dispositions retenues devront être conformes à la norme NF P90-112.</b>	S n°36
	DTU 13.1, règles de calcul	FONDATIONS SUPERFICIELLES (ou SEMI-PROFONDES)	SO
G2 PRO indice A du 11/08/2020 - GEOTEC	DTU 13.2	FONDATIONS PROFONDES HYPOTHESES DE DIMENSIONNEMENT <b>Les notes de calculs des micropieux seront à transmettre pour avis.</b>	S n°52
		DIMENSIONNEMENT ET PLAN DES FONDATIONS PROFONDES <b>L'étude géotechnique G2 PRO préconise des fondations par micropieux. Certains micropieux ont été doublés conformément aux demandes de l'étude géotechnique.</b>	F n°51
		MURS DE SOUTÈNEMENT DIMENSIONNEMENT ET STABILITE DU MUR DE SOUTÈNEMENT <b>Les notes de calculs des murs de soutènement seront à transmettre pour avis.</b>	S n°35
Plans de coupes et détails structure de TPFI de juillet 2020		OSSATURE EN BETON ARME <i>Structure béton prévue</i>	F
		CONCEPTION ET DIMENSIONNEMENT DES OUVRAGES <b>Plancher porté sur vide-sanitaire de 10 cm pour les vestiaires.</b>	F n°53
		TOITURE ETANCHEITE TYPE DE TOITURE <b>Toiture plate en béton: il est prévu une étanchéité avec protection lourde. Les avis techniques de produits qui seront mis en oeuvre devront nous être transmis avant exécution des ouvrages.</b>	S n°8
		CONCEPTION DU COMPLEXE D'ETANCHEITE ET PLAN DE TOITURE <b>Transmettre le dossier d'exécution des complexes d'étanchéité.</b>	S n°43
	MENUISERIES EXTERIEURES ET VITRERIE <b>Dossier technique des menuiseries extérieures à transmettre pour avis en phase exécution.</b>	S n°9	

### 5.3. Mission Stabilité des ouvrages des avoisinants (Mission Av)

## RAPPORT INITIAL

<i>Documents Examinés</i>	<i>Textes de référence</i>	<i>Observations</i>	<i>Avis</i>
		STABILITE DES AVOISINANTS PENDANT LA REALISATION DES TRAVAUX NEUFS <b>Au vu de la situation des avoisinants vis à vis des travaux prévus, il ne devrait pas y avoir d'interaction entre les travaux neufs et les structures existantes.</b>	F n°10

### 5.4. Mission Solidité des existants (Mission LE)

<i>Documents Examinés</i>	<i>Textes de référence</i>	<i>Observations</i>	<i>Avis</i>
		COMPATIBILITE DES TRAVAUX NEUFS AVEC LES STRUCTURES DE L'EXISTANT	SO

### 5.5. Mission Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séismes (Mission PS)

<i>Documents Examinés</i>	<i>Textes de référence</i>	<i>Observations</i>	<i>Avis</i>
	EC8	REGLEMENTATION PARASISMIQUE APPLICABLE  TEXTES APPLICABLES <b>Catégorie d'importante de l'ouvrage II et zone de sismicité 2 : la réglementation sismique ne s'applique pas</b>  CATEGORIE DE RISQUE <b>Catégorie d'importante de l'ouvrage : II</b>  ZONE DE SISMICITE (1, 2, 3, 4, 5) <b>Zone de sismicité 2</b>	SO n°3  F n°1  F n°2

### 5.6. Mission Solidité des éléments d'équipements non indissociablement liés (Mission P1)

<i>Documents Examinés</i>	<i>Textes de référence</i>	<i>Observations</i>	<i>Avis</i>
	DTU 65.14 P1, DTU 65.7, CPT PRE	SOL CHAUFFANT DESOLIDARISE	SO
	DTU 43.6, Règles professionnelles SEL	ETANCHEITE INTERMEDIAIRE - LOCAUX HUMIDES  MISE EN OEUVRE <b>Une étanchéité liquide est prévue au droit des zones humides (douches). Transmettre des plans de coupe détaillant la pente et la compatibilité avec les siphons pour avis.</b>	S n°32
Plan de repérage des murs et des cloisons de TPF ingénierie de juillet 2020		CLOISONS LEGERES SEPARATIVES <b>Cloisonnement des douches et vestiaires prévu en plaques de plâtre hydrofuge.</b>	F n°7

## RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
		MENUISERIES INTERIEURES	F
		FAUX-PLAFONDS	F
		REVETEMENTS DE SOLS <b>Transmettre le classement UPEC des carrelages retenus.</b>	S n°27
		HABILLAGE ESTHETIQUE DE MUR EXTERIEUR EN BETON	F
		PLOMBERIE-CHAUFFAGE-FUMISTERIE (VOIR AUSSI MISSION L POUR LES CANALISATIONS ENCASTREES DANS LE GROS-OEUVRE)	F

### 5.7. Mission Sécurité incendie (Mission S)

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
	Art.GN	DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC	
	GN1 à 3	CLASSEMENT DES ETABLISSEMENTS <b>Il conviendra de nous transmettre les attendus du PC.</b>	S n°19
	Art. PE	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS DE 5e CATEGORIE	
	PE1 à 4	DISPOSITIONS GENERALES	
	PE2	Établissements assujettis <b>Partie vestiaires/sanitaires accessible au public classé en 5ème catégorie.</b>	F n°18
	PE5 à 12	CONSTRUCTION, DEGAGEMENTS, GAINES	
	PE9	Locaux présentant des risques particuliers <b>Il est prévu que les locaux à risques particuliers (locaux de stockage et techniques) disposent de parois CF 1h et de bloc-portes CF 1/2h équipés de ferme-portes. Les PV de résistance au feu seront à transmettre.</b>	F n°30
	PE10-A	Stockage et utilisation de récipients contenant des hydrocarbures	SO
	PE10-B	Installations de gaz combustibles	SO
	PE11	Dégagements <b>Chaque vestiaire ne dispose que d'une sortie. L'effectif devra donc être limité à 19 personnes par vestiaire.</b>	F n°20
	PE12	Conduits et gaines	F
	PE14	DESENFUMAGE	SO
	PE15 à 19	INSTALLATIONS D'APPAREILS DE CUISSON DESTINES A LA RESTAURATION	
Dossier PC	PE17	Office de remise en température <b>Les appareils de cuisson ou de remise en température ont une puissance utile totale inférieure à 20 kW.</b>	SO n°39
Dossier PC	PE19	Appareils installés dans les locaux accessibles ou non au public <b>Les appareils de cuisson ou de remise en température ont une puissance utile totale inférieure à 20 kW. De ce fait, ils devront respecter les prescriptions de l'article PE19.</b>	F n°37
	PE20 à 23	CHAUFFAGE, VENTILATION	

## RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
	PE20	Généralités	
	§1	Type de chauffage et implantation	F
	§2	<p>Suivant prescriptions pour E.R.P. de 4eme catégorie</p> <p><b>Les installations de climatisation des locaux gardien et salle de convivialité devront respecter l'article CH35 du règlement de sécurité applicable aux installations de la 4ème catégorie.</b></p> <p><b>Le CCTP prévoit l'utilisation d'appareils de type mono split fonctionnant au R32 (fluide inflammable). En application de CH35 du règlement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les calorifuges utilisés pour l'isolation des tuyauteries devront être en matériau classé M1 ou CL-s3, d0, PV de classement à nous transmettre en phase exécution.</li> <li>- Les raccords démontables sur les tuyauteries devront être limités aux raccordements des unités.</li> <li>- Les tuyauteries devront être à une hauteur minimum de deux mètres par rapport au sol ou seront protégées des agressions mécaniques.</li> <li>- Des zones dans lesquelles toute source d'inflammation sera interdite devront être établies autour des raccordements démontables des unités.</li> <li>- Une note de calculs devra justifier du non dépassement de la limite inférieure d'inflammabilité en cas de fuite dans le local</li> <li>- Un document regroupant les éléments descriptifs de l'installation et justificatif des mesures concernant la sécurité devra être établi et tenu à la disposition des autorités administratives et des entreprises intervenantes .</li> </ul> <p><b>Préciser au CCTP les dispositions particulières à respecter dans le cas de l'utilisation de ces fluides inflammables.</b></p>	S n°65
	PE21	Installations d'appareils à combustion	SO
	PE22	Traitement d'air et ventilation	
	§1	Dispositif de sécurité manuel pour limiter la température d'air à 120°C	SO
	§2	<p>Circuits de distribution et de reprise d'air</p> <p><b>Les conduits aérauliques devront être réalisés en matériaux M0, conduits acier prévus au CCTP, avis favorable.</b></p> <p><b>Les calorifuges des conduits aérauliques devront être classés M0 en réaction au feu ou M1 et disposés à l'extérieur du flux d'air, prévus au CCTP isolant M0, avis favorable.</b></p> <p><b>Les PV de classement au feu des calorifuges des conduits aérauliques seront à nous transmettre en phase exécution.</b></p>	F n°54
	§3	<p>Traitement acoustique intérieur en matériaux M1</p> <p><b>Les conduits souples phoniques pourront être en matériaux classés M1 et d'une longueur maximale de 1 m.</b></p> <p><b>PV de classement au feu des conduits phoniques et des pièges à sons seront à nous communiquer en phase exécution</b></p>	S n°55
	§4	Traversée chaufferie	SO
	§5	<p>Clapet C.F.entre niveaux</p> <p><b>Des clapets coupe feu sont prévus au CCTP sur les conduits traversants le plancher bas du R+1 (conduits air neufs et air extraits des deux CTA double flux), avis favorable.</b></p> <p>Clapets commandés par le CMSI</p>	F n°56
	PE23	<p>Installations de ventilation mécanique contrôlée</p> <p><b>Les systèmes de ventilation tels que représentés aux plans des niveaux Rdc et R+1 plans n°CVC 01 et CVC02 ind 00 ne répondent pas à la définition de système de ventilation mécanique et devront répondre aux prescriptions de l'article PE22.</b></p>	SO n°57

## RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
CCTP LOT 08 - ELECTRICITE DU 26/06/2020 IND. 00 ET PLANS	PE24	INSTALLATIONS ELECTRIQUES	
	PE24	<p>Installations électriques, éclairage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plans d'implantation de l'appareillage électrique : à réaliser pour tous les lots (CFO, CVC, VRD, etc.), par l'entrepreneur en phase exécution.</li> <li>- Plans d'implantation des canalisations électriques enterrées : à réaliser par l'entrepreneur en phase exécution.</li> <li>- Plans d'implantation des prises de terre et des conducteurs principaux de protection : à réaliser par l'entrepreneur en phase exécution.</li> <li>- Schémas des installations électriques : à réaliser pour tous les lots (CFO, CVC, VRD, etc.), par l'entrepreneur en phase exécution.</li> <li>- Notes de calculs des canalisations électriques : à réaliser pour tous les lots (CFO, CVC, VRD, etc.), par l'entrepreneur en phase exécution.</li> <li>- Déclarations de conformité des appareils d'éclairage (série de normes NF EN 60598) : à fournir par l'entrepreneur en phase exécution.</li> <li>- Déclarations de conformité des appareils d'éclairage de sécurité (norme NF EN 60598-2-22 et série de normes NFC 71 800) : à fournir par l'entrepreneur en phase exécution.</li> <li>- Référentiel règlementaire applicable, incomplet : préciser la norme NFC 17-200 (INSTALLATIONS ELECTRIQUES EXTERIEURES) de septembre 2016, notamment.</li> <li>- Les installations électriques extérieures devront être réalisées suivant le norme NF C 17-200 de septembre 2016.</li> <li>- L'alimentation normale du système de sécurité incendie ne doit pas être coupée par le dispositif de mise hors tension générale de l'établissement : à prévoir.</li> <li>- Le circuit d'alimentation du système de sécurité incendie doit être réalisé en câble résistant au feu, de catégorie CR1: à prévoir.</li> <li>- PLAN ELECTRICITE CFO CFA RDC, respecter les règles de la norme NFC 15 100 (§ 701) dans les volumes des salles d'eau : 4 prise de courant à repositionner près des douches des vestiaires notamment .</li> <li>- PLAN ELECTRICITE CFO CFA RDC, implanter le dispositif de mise hors tension de l'établissement.</li> <li>- PLAN ELECTRICITE CFO CFA RDC, absence d'installation d'éclairage de sécurité dans le bureau gardien.</li> <li>- PLAN ELECTRICITE CFO CFA R+1, absence d'installation d'éclairage de sécurité pour la TERRASSE ACCESSIBLE.</li> <li>- PLAN ELECTRICITE CFO CFA EXTERIEURS, absence d'installation d'éclairage de sécurité pour utilisation en nocturne.</li> </ul>	S n°46
	PE26 à 27	MOYENS DE SECOURS	
	PE27	<p>Alarme, alerte, consignes</p> <p><b>Alarme de type 4 prévu.</b></p> <p><b>Des flashes lumineux sont prévus dans les lieux où une personne est amenée à être isolée (sanitaires, douches individuelles).</b></p>	F n°21
	Art. PX	REGLES SPECIFIQUES AUX ETABLISSEMENTS SPORTIFS (PX)	
	PX1	APPLICATIONS DES DISPOSITIONS DU TYPE X	
	PX1	Textes applicables	F
	Art. PA	ETABLISSEMENTS DE PLEIN AIR (TYPE PA)	

## RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
Plan de masse issues de secours de mars 2020	PA1 à 2	GENERALITES <b>Le classement de cet espace sportif devra nous être confirmé par retour du PC. Hypothèse: établissement de type PA</b>	S n°22
	PA3 à 6	CONSTRUCTION	
	PA5	Tribunes et gradins non démontables <b>Les gradins ne sont pas modifiés par les travaux.</b>	F n°23
	PA6	Locaux à risques particuliers <b>Local entretien en béton, non situé dans un établissement.</b>	F n°24
	PA7 à 8	DEGAGEMENTS	
CCTP LOT 08 - ELECTRICITE DU 26/06/2020 IND. 00	PA7	Escaliers, vomitoires, sorties des tribunes et gradins non démontables <b>L'établissement dispose de 5 sorties donnant directement sur la voie publique totalisant 17 UP.</b>	F n°25
	PA10 à 11	ELECTRICITE	
	PA11	Éclairage <b>- Un éclairage de sécurité limité à l'évacuation doit être installé. Cet éclairage d'évacuation doit permettre d'atteindre les sorties de l'établissement donnant accès à des voies publiques.</b>	D n°50
Mail de Mme DOUDEKOVA du 03/03/2020	PA12 à 14	MOYENS DE SECOURS	
	PA14	Système d'alerte <b>Un téléphone urbain est prévu dans le bâtiment vestiaires.</b>	F n°26
		AUTOCONTROLES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES <b>- Etablir et fournir les attestations d'autocontrôle des installations électriques, pour tous les lots (CFO, CVC, VRD, etc.), datées et signées par les entrepreneurs en fin de chantier.</b>	S n°49

### 5.8. Mission Fonctionnement des installations - Installations électriques (Mission Fa)

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
CCTP LOT 08 - ELECTRICITE DU 26/06/2020 IND. 00		INSTALLATIONS ELECTRIQUES (Courants forts)  INSTALLATIONS NORMALES OU DE REMPLACEMENT  Bilan de puissance des installations <b>- BILAN DE PUISSANCE ELECTRIQUE STADE SAINT HENRI : avis favorable.</b>	F n°47
	CCTP LOT 08 - ELECTRICITE DU 26/06/2020 IND. 00	AUTO-CONTROLE DES ENTREPRISES <b>- AUTO-CONTROLE DES ENTREPRISES : à réaliser par l'entrepreneur en phase exécution.</b>	S n°48

### 5.9. Mission Fonctionnement des installations-Ascenseurs, Monte charge, trottoirs roulants, escaliers mécaniques (Mission Fb)

## RAPPORT INITIAL

<i>Documents Examinés</i>	<i>Textes de référence</i>	<i>Observations</i>	<i>Avis</i>
		ASCENSEURS	SO
		ESCALIERS MECANIKUES - TROTTOIRS ROULANTS	SO

### 5.10. Mission Fonctionnement des installations - Chauffage, ventilation, distribution et évacuation des eaux (Mission Fd)

<i>Documents Examinés</i>	<i>Textes de référence</i>	<i>Observations</i>	<i>Avis</i>
		RESEAUX ALIMENTATION EN EAU	
		<p>DIMENSIONNEMENT DES RESEAUX ET DES EQUIPEMENTS</p> <p><b>Note de calcul de dimensionnement du réseau d'alimentation en eau AEP entre le point de livraison et le raccordement au bâtiment sera à nous transmettre. La fourniture d'une note de calculs justificative par l'entreprise est à mentionnée au lot concerné.</b></p>	S n°62
		DISTRIBUTION D'EAU FROIDE DANS LE BATIMENT	
		<p>DIMENSIONNEMENT DES RESEAUX ET DES EQUIPEMENTS</p> <p><b>Une note de calculs justificative du dimensionnement des réseaux sera à nous transmettre en phase exécution. La fourniture par l'entreprise d'une note de calculs de dimensionnement des réseaux AEP est prévue au CCTP.</b></p>	F n°63
		SYSTEME DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE	
		<p>PREPARATEUR TYPE BALLON</p> <p>Capacité</p> <p><b>Une note de calculs justificative du dimensionnement de la production d'ECS des sanitaires et douches sera à nous transmettre. La fourniture par l'entreprise d'une note calculs de dimensionnement est prévue au CCTP</b></p>	F n°58
		DISTRIBUTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE DANS LE BATIMENT	
		<p>DIMENSIONNEMENT DES RESEAUX</p> <p><b>Une note de calculs justificative des diamètres des canalisations de distribution de l'eau chaude sanitaire ainsi que des circuits de bouclage et maintien en température sera à nous communiquer en phase exécution.</b></p> <p><b>La fourniture d'une note de calculs par l'entreprise est prévue au CCTP.</b></p>	F n°59
		RESEAUX D'EVACUATIONS DES EAUX USEES	
		<p>DIMENSIONNEMENT DES RESEAUX ET DES EQUIPEMENTS</p> <p><b>Un note de calculs justificative du dimensionnement des réseaux EU/EV sera à nous communiquer. La fourniture d'une note de calculs par l'entreprise est prévue au CCTP.</b></p>	F n°60
		SYSTEME DE CHAUFFAGE	
		<p>EMETTEURS DE CHALEUR</p> <p><b>Une note de calculs des déperditions par local justifiant du dimensionnement des émetteurs de chaleur sera à nous transmettre. La fourniture de notes justificatives du dimensionnement des matériels est prévue au CCTP.</b></p>	F n°64
		SYSTEME DE VENTILATION DE CONFORT	
		<p>DIMENSIONNEMENT DES RESEAUX ET DES EQUIPEMENTS</p> <p><b>Un note de calculs justifiant de dimensionnement des réseaux aérauliques, centrales de ventilation et extracteur sera à nous communiquer en phase exécution. La fourniture d'une note de calculs par l'entreprise est prévue au CCTP.</b></p>	F n°61

## RAPPORT INITIAL

### 5.11. Mission Isolation acoustique (Mission Ph)

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
		ISOLATION ACOUSTIQUE Il conviendra à la maîtrise d'ouvrage de nous définir les exigences acoustiques spécifiques du projet qu'elle impose.	F n°12

### 5.12. Mission Isolation thermique et économies d'énergie (Mission Th)

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
	AM 26/10/2010	PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS NEUFS A USAGES AUTRES QUE D'HABITATION RT2012 (AM 26/10/2010)  NATURE DU PROJET La note de calculs RT2012 du projet sera à nous transmettre.	S n°66

### 5.13. Mission Accessibilité des constructions aux personnes handicapées (Mission Hand)

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
Plan de masse accessibilité de mars 2020	Arrêté du 20/04/2017  Art. 2	ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC NEUFS  CHEMINEMENTS EXTERIEURS  Pentes Le cheminement PMR entre les vestiaires au RDC et la salle de convivialité au R+1 se fera soit par le chemin Gilbert Charmasson, soit via l'aire sportive puis par le cheminement principal. La pente du cheminement reliant la salle de convivialité à l'entrée spectateurs rue Emmanuel Eydoux est inférieure à 5%.	F n°34
Dossier PC		Protection si rupture de niveau si 0,25m à moins de 0,90m du cheminement Le cheminement Nord entre les gradins et la salle de convivialité est bordé par un talus d'une hauteur largement supérieure à 0,25m. Un chasse roue devra être implanté afin d'alerter les personnes à mobilité réduite d'un risque de chute.	S n°38
Plan Zoom sur espace PMR de mars 2020		Protection si rupture de niveau si 0.40m à moins de 0,90m du cheminement La rupture de niveau générée par l'emmarchement des gradins étant supérieure à 40 cm, un chasse roue n'est pas suffisant. Il conviendra de mettre en place un dispositif permettant d'éviter le risque de chute tel qu'une clôture légère ou une barrière.	S n°41
	Art. 3	PLACES DE STATIONNEMENT  2% de l'ensemble des places aménagées ou suivant arrêté municipal si plus de 500 places 1 place PMR de dimension 3.30*5.00 m prévue.	F n°29
	Art. 4	ACCES AU(X) BATIMENT(S) OU A L'ETABLISSEMENT ET AUX LOCAUX OUVERTS AU PUBLIC	F

## RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
Carnet de détail: tableau des serrureries de juillet 2020	Art. 6	CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES	F
	Art. 7	CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES  Escaliers utilisables dans les conditions normales de fonctionnement <b>Les mains courantes doivent se prolonger horizontalement d'un giron au-delà de la première et de la dernière marche de chaque volée.</b>	S n°44
	Art. 10	PORTES, PORTIQUES ET SAS  Espace de manoeuvre de portes devant chaque porte à l'exception des portes d'escalier <b>Un espace de manoeuvre de porte de même largeur que la circulation et d'une longueur de 2.20m est prévu devant la porte des sanitaires PMR près des gradins.</b>	F n°40
Installations modulaires - Plan	Art. 12	SANITAIRES  Cabinets aménagés  Espace de manoeuvre avec possibilité de demi-tour  Lavabos accessibles <b>Il est prévu dans chaque sanitaire un lavabo accessible.</b>	F F F n°15
	Art. 16	ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS <b>Les gradins ne sont pas modifiés par le projet.</b>	F n°16
	Art. 18	CABINES ET ESPACES A USAGE INDIVIDUEL  Douches <b>Les receveurs de douches ont été remplacés par des siphons de sol afin de supprimer la problématique des ressauts.</b>	F n°17
Plan DCE 3 - Annexe sportive - Plans de niveaux de juillet 2020	Arrêté du 8/12/2014	ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC SITUES DANS UN CADRE BATI EXISTANT ET DES INSTALLATIONS EXISTANTES OUVERTES AU PUBLIC	F
	Arrêté du 27/06/1994	ACCESSIBILITE AUX HANDICAPES DANS LES LIEUX DE TRAVAIL	
	Art. 6	CABINETS D'AISSANCES	F
Mail de Mme DOUDEKOVA du 03/03/2020			